AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Sangspiel, veuve en premières noces de Chas. W. Riedel et femme décédée en deuxième noces de Frank Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 71,733—Division E. Attendu que Frank Martin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Sangspiel Martin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—R. Emmet Hagle, A. J. Cahill avocats. 15 oct—15 20 25

Succession de William Woolledge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,532—Division B—Attendu que Thomas Woolledge a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Woolledge décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. D. Dimitry, avocat. 13 oct—13 17 22

Succession de Mme Dominique Guerin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,137—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (si elles en ont un) pour lesquelles le compte présenté par Dominique Guerin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
Robert Legier, avocat.
13 oct—13 1 22

Succession de Jeanne Marie Commanges, femme décédée de Joseph Vidnau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,688—Division A—Attendu que August Huard, agent et ami par le fait, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jeanne Marie Commanges, femme décédée de Joseph Vidnau, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 10 oct—10 14 19

Succession de Ella Marley, première femme de Robert E. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,670—Division C—Attendu que Robert E. Lee a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ella Marley, première femme de Robert E. Lee, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. M. Ansley, avocat. 10 oct—10 14 19

Successions de Constance et John M. Lescale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 71,663—Division D—Attendu que le Dr Joseph F. Lescale a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Constance et John M. Lescale, décédés intestats avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
7 oct—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles antiques et modernes, etc.

Succession de Mme Susan McConnell.

No 3,011—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR W. R. METZLER, ENCANTEUR—Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, I Hon. John St. Paul, juge daté et signé le 17 sept. 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux 729 rue du Camp, MERCREDI, le 21 oct., à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles antiques et modernes.

Conditions—Comptant.

Sans limite.

W. R. METZLER,
4 oct—4 11 18 20 21 Encanteur.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Troisième District—Cottage Rentable, Nos 1918 et 1920 rue St Antoine.—Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Thomas.

No 71,486—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 22 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté et signé le 8 octobre 1903 par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, etc., situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 909 borné par les rues Prieur, Johnson, Annette et St. Antoine, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 22 pieds de face à la rue St Antoine sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 0/0 d'intérêt par an à date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet notaire aux frais de l'acquéreur.
11 oct—11 15 21 nov 1 8 12

AVIS AUX CREANCIERS.

Marier Crumb Co. et al versus Aron Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 71,[illegible]—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gustave Coman, dépositaire de l'avoir en litige, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. [illegible] Blanchard, avocat.
9 oct—9 13 15

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 149 rue Decatur
Petite [illegible]
Grande [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

No 71,581 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Elizabeth Hammel.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 octobre 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 2845 rue Chippewa, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de consignation le 13 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

16 oct—16 18 27

ANNONCE JUDICIAIRE

No 1305 rue Johnson—Bâtisse à deux étages renfermant d'une résidence et d'une boutique de barbier anciennement établie.

Succession de Victor Dielenschneider et femme.

No 71,225—Cour Civile de District—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de la Cour signé le 15 septembre 1903 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. F. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le chemin du Bayou, les rues Galvez, Johnson et Quartier, et mesurant d'après un plan fait par L. H. Pilié, le 19 mai 1882. Trente sept pieds cinq pouces de face à la rue Quartier, soixante trois pieds quatre pouces de face à la rue Johnson, dix pieds onze pouces et trois lignes de face au Chemin du Bayou, et quatre vingt pieds deux pouces et deux lignes sur les lignes séparant ledit lot de la balance de l'îlet.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages, en bois, consistant en une résidence et en une boutique de barbier anciennement établie, connue comme No 1305 rue Johnson, le tout en bonne condition et à proximité de tous les agréments.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque, privilège du vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix d'adjudication.

20 sept—20 27—Oct 4 11 18 22.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 3252 3254 rue St-Thomas.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul encanteur—Bureau 727 rue Commune—SAMEDI, le 7 novembre 1903, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 octobre 1903 dans l'affaire et pour le compte d'Emma M. Knecht femme défunte de Daniel Jung, [Dossier No 71,654] de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Thomas, Pleasant, Tchompitoulas et Toledano. Ledit lot consistant du lot 6 et une partie du lot 3 et mesurant 32 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue St Thomas, 85 pieds 8 pouces et 1 ligne le plus près de la rue Pleasant, 35 pieds et 3 lignes dans le fond, et 84 pieds 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Toledano. Les améliorations comprenant le cottage double 3252 et 3254 rue St Thomas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 par an d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. C. Marx, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

7 oct—7 11 18 25—nov 1 7

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 27 octobre 1903.

No 616 rue Neuvième,

(Entre les rues Chippewa et St Thomas.)

Une Résidence commode à deux étages,

Louée à $25.00 par mois, le terrain mesurant environ 29x110.

Succession de Patrick Gallagher.

No 71,443—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI, le 27 octobre 1903, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, I Hon. John St Paul, juge daté et signé le 21 septembre 1903, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Neuvième, Chippewa, Harmonie, et St-Thomas, désigné par le numéro 18 et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Neuvième sur cent neuf pieds onze pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente, garanti par billets de l'acquéreur et les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant C. G. Rehentisch, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 846 rue Commune.

John B. Fisher, avocat.

N. B.—L'acquéreur doit payer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

25 sept—25 27—oct 4 11 18 25 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Demande de Transcription vs E. A. Schuman.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 14,859—En vertu d'un writ de non facias à moi adressé par l'Hon. Paul J. Paternot, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division [illegible], je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 513 et 515 rue Bourbon, entre les rues Passage et [illegible], le VENDREDI 23 octobre 1903, à 11 heures a. m., après publication faite à savoir: Le cont[illegible] d'une barette et saloon de consommation, contenant en complète installations, vins et liqueurs, bière à bière, fontaine à soda, sorbetière, verres pour une licence de buvette d'Etat et de ville, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus désignée, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. C. KENNEDY, Constable. Wynne & Regan, avocats.
14 oct 14 18 23

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

Diaries Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux,

No 1233 Rue Huitième.

Enseignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

Avec de magnifiques lots à bâtir.

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crète.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal,

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 200 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari.

No 70,966—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 530, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Douane, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hedin & Behlerbaum, architectes, daté le 17 novembre 1853 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance dudit îlet qui est d'une forme irrégulière.

No 2. Cinq certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crète (ou Septième), désignés par les Nos un trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Stockler passé pardevant le soussigné notaire le 27me jour de mai 1901, d'après lequel croquis lesdits lots mesurent comme suit:

Lot Un mesure cent quatre vingt quatorze pieds de face sur la rue Esplanade, cent dix pieds onze pouces et quatre lignes de face sur la rue Crète (ou Septième) deux cent trente cinq pieds, cinq pouces et une ligne de face sur la rue Bell (anciennement rue St John) et deux cent treize pieds neuf pouces de profondeur sur le côté et les lignes d'arrière respectives des lots Nos Deux, Quatre, Cinq et Six.

Les améliorations comprennent une grande et spacieuse résidence connu comme No 2713 Avenue Esplanade, la bâtisse contient galeries sur la façade et à l'arrière, chambre à bain, grand hall central à chaque étage et à environ vingt chambres. Grand terrain. La bâtisse est dans un beau quartier et les rues pavées, et à proximité des lignes de cars, etc.

Lot No Trois formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond (cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et égale à la rue White (ou Sixième).

Lot No Quatre mesure quarante pieds huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois, et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No Cinq.

Lot No Cinq mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième), vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No Quatre, et quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No Six.

Lot No Six formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième), mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 187, borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Colisée et mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent trente six pieds de profondeur et façade à la rue Sixième entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant le coin de ces rues Sixième et Chestnut.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages construite à l'ancienne, entrée de côté, connue comme No 2013 rue Chestnut, [illegible] contenant au rez-de-chaussée grand vestibule, salle à manger, cuisine, garde manger et dépendances. Le premier étage contient quatre chambres et dernière vestibule et toute autre les améliorations modernes et sanitaires. Dépendances consistant en vestibule dans le fond, et au-dessus une bâtisse à deux étages contenant au rez-de-chaussée et contenant quatre chambres et escaliers, etc. La salle à manger et cuisine ont de belles cheminées en marbre. La maison a de grandes pièces à l'Hôtel de Ville, etc., et est près de toutes les commodités.

No 4. Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 162, comme faisant les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix sept, Dix huit, Dix neuf et Vingt sur un plan fait par Mons Hansen, voyer, le 19 septième jour de mai 1844 et déposé au greffe pour référence de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément audit plan comme suit, à savoir:

Lots Nos Dix-Sept et Dix-Huit (chacun) trente un pieds onze pouces de face sur la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Sept et Vingt mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains, pelouses, jardins, etc., la maison contient un grand vestibule au centre de très grandes salons, et chambres à manger, six chambres avec deux mansardes, aussi galeries devant et à arrière, chambre à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, poêles, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans en un an à l'option du acquéreur la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, payable aux frais des acquéreurs, qui assumeront, en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat l'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement des dits billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
Samboia & Ducros, avocats.
1 oct—13 18 25—nov 1 8 15 17 19

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une étendue de Terre de Valeur à Algier.

Succession de Louis E. Sturm.

No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Division E Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il procédera à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie des lots Nos D[illegible] [illegible] cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains, pelouses, jardins, etc., la maison contient un grand vestibule au centre de très grandes salons, et chambres à manger, six chambres avec deux mansardes, aussi galeries devant et à arrière, chambre à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, poêles, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans en un an à l'option du acquéreur la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet notaire, payable aux frais des acquéreurs, qui assumeront, en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat l'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement des dits billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
Samboia & Ducros, avocats.
1 oct—13 18 25—nov 1 8 15 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Marie Melinon ou Magill femme de Jean Jean Lynch.

No 71,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Alée Commerciale—JEUDI, le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne de cette ville, en vertu d'un ordre émanant et daté et signé le 15 septembre 1903 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il procédera à vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district, désigné comme lot No 10 du dit [illegible] par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Alix et Eagle formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et la rue Alix, et mesurant trente et un pieds, huit pouces 31 9 de face à l'avenue Pacifique sur soixante et un pieds dix pouces de profondeur et façade à la rue Alix entre lignes de côté égales et parallèles en mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, avec intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque et lien de vendeur et devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. H. Seymour notaire aux frais de l'acquéreur.
20 sept—20 27—oct 4 11 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE CHOIX.

UNE DES PRINCIPALES AVENUES D'ALGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Glennon veuve James Dooley.

No 71,419—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH—Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—Le JEUDI 12 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre émanant daté et signé le 8 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il procédera à vendre à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 42 borné par les avenues Pacifique et Elmire, les rues Thayer et Peter, ledit lot numéroté est également désigné par le No 4, par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849 et est désigné par la lettre D; ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété, la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour notaire aux frais de l'acquéreur.
1 oct—11 18 25—nov 1 8 15 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Louis Sturm.

No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il procédera à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie des lots Nos D[illegible] [illegible] cette ville étant arrière portion de l'étendue originale acquise par George F. Storm de L. J. Dunbo et femme, le 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 71, folio 92, ayant une largeur d'un arpent et demi, commençant à peu près 2575 pieds de la marque la plus basse du fleuve Mississippi sur 2,500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et intérieures des propriétés de Pace et de Leonhardt, depuis s'étendant profondeur entre les lignes dudit centre de la Levée vers le fond à peu près de 5023 pieds des terres de Wm H. Seymour, ou ses représentants, comme il est démontré d'après le plan de Deney & Waddill, voyers et ingénieurs civils, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13,065 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, avec d'après le plan dudit District approuvé par Wm H. Seymour, président du Jury de police, Paroisse d'Orléans, rive droite, et Charles Lucas Lewis I. C. et voyer, le 1er février et le 1er mai 1870, déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, là dessus y appartenant ou en dépendant.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1903 et l'acquéreur devant faire en dépôt 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, 612 rue Iberville, aux frais de l'acquéreur.

Wm H. Seymour, Felix J. Dreyfous, avocats.
15 oct—15 18 25—nov 1 15 19 à date

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales de Valeur

Pour Chercheurs de Placements

Dans le Quatrième District

Près du Marché de la rue Neuvième, et vis-à-vis de la station des chars de la rue Magasins, à Proximité des Ecoles et Eglises, etc.

No 3234 rue Magasins,

A l'encoignure de la rue Pleasant.

Occupée comme buvette, sujette à un bail expirant le 30 octobre 1906.

No 3236 rue Magasins,

Occupée comme un salon d'huitres et restaurant.

Nos 3240 et 3242 rue Magasins

Occupée par une buanderie et boutique de barbier.

Nos 1928 et 1030 rue Pleasant,

Occupée comme une résidence.

Philip Kammer et als vs Christian Meyer et les mineurs Marie Kammer et Gussie Kammer.

No 71,392—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—731 rue Commune—JEUDI, le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 4 septembre 1903 et signé le 18 septembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1er—Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 122, borné par les rues Magasin, Pleasant, Toledano et Constance, autrefois rue Live Oak, désignés sur un plan ou devis de voyer fait par George de Armas, voyer, daté le 10 juin 1903 et annexé à un inventaire pris par James Boyd Grimage notaire, le 29 août 1903 par les lettres "A", "B", "C" et "D", et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir—

Le lot A formant l'encoignure des rues Magasins et Pleasant et mesurant trente deux pieds onze pouces de face à la rue Magasins, le même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante douze pieds de face à la rue Pleasant et soixante et onze pieds six pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté contigu au lot B et est composé de la portion de la façade du lot original No neuf.

Le lot B est contigu au lot A commençant à une distance de trente deux pieds onze pouces de l'encoignure des rues Magasins et Pleasant mesurant vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Magasins, la même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces et six lignes sur le côté contigu à la rue Pleasant et soixante et onze pieds un pouce et quatre lignes sur l'autre côté contigu au lot C et est composé de la grande portion de façade du lot No dix.

Le lot C est contigu au lot B et commençant à une distance de soixante pieds trois pouces de l'encoignure des rues Magasins et Pleasant, mesurant trente huit pieds deux pouces de façade à la rue Magasins, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds huit pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé d'une partie du lot original No dix et du tout du lot No onze.

Le lot D est contigu aux lots A et B dans le fond et commence à une distance de soixante douze pieds de l'encoignure des rues Magasins et Pleasant mesurant trente huit pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Pleasant, trente neuf pieds, six pouces et six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds, trois pouces, entre lignes égales et est composé de la portion du fond des lots Nos Neuf et Dix.

2me—Dix actions du fond Capital de la Lafayette Fire Insurance Company, le que Stock est démontré par le certificat No 102, daté le 1er mars 1895 et inscrit au nom de la succession de Charles Kammer.

Conditions—Comptant les taxes pour 1903 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant James Boyd Grimage notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour le plaignant.

Henry L. Garland et René Legier, avocats pour les défende